

Patrick BILLETTE  
SOURCES  
3 rue Montpréau  
92000 Nanterre

Paris, le 28 novembre 2014

N/Réf. : MV-13/135

**Objet : certificat professionnel Synteau 2014**

Monsieur,

Faisant suite à votre demande de certificat professionnel 2014, le Conseil d'administration du Synteau a décidé lors de sa réunion du 25 octobre 2013, après avis de la Commission technique du syndicat, de vous attribuer pour 2014 le Certificat professionnel dans les activités et classes suivantes :

- « **Traitement de l'eau destinée à la consommation humaine** » :
  - Classe 1 : débit compris entre 20 m<sup>3</sup>/h et 100 m<sup>3</sup>/h
  - Classe 2 : débit compris entre 100 m<sup>3</sup>/h et 500 m<sup>3</sup>/h
  
- « **Traitement des eaux résiduaires urbaines** » :
  - Classe 1 : de 500 à 2 000 EH.
  - Classe 2 : de 2 000 à 10 000 EH
  - Classe 3 : de 10 000 à 25 000 EH
  - Classe 4 : de 25 000 à 60 000 EH
  - Classe 5 : de 60 000 à 150 000 EH

L'édition des certificats professionnels 2014 est en cours. Dès finalisation, votre certificat professionnel 2014 vous sera transmis par courrier.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maria Vènes



Directrice générale du Synteau

Syndicat national  
des entreprises  
du traitement de l'eau

9 rue de Berri  
75008 Paris  
Tél. : 01 45 63 70 40  
Fax : 01 42 25 96 41  
contact@synteau.com  
www.synteau.com